

AGRICULTURE BIOLOGIQUE / Quelles que soient les productions, la valorisation en mode bio des denrées reste problématique.

Quelles solutions face à la crise bio ?

Des origines multiples. Pour le sud-ouest l'année 2021, avec son printemps sans pluie, et son été pourri a condamné les cultures de niches pois chiche, lentilles et lins devenus irrécotables. En 2021, pour la première fois en 17 ans, la production céréalière bio française a satisfait le marché intérieur, les prix restant stables. Pendant cette année de Covid, la demande bio est restée soutenue.

Par contre dès le début de la guerre en Ukraine en février 2022, sous l'effet des sanctions envers la Russie, l'apparition de l'inflation a supprimé du pouvoir d'achat et a contraint la demande bio et non bio.

Dans le même temps, les volumes céréaliers bio toujours soutenus par les aides conversions, ont continué leur progression, provoquant l'accumulation de stocks. Avec l'été toujours plus chaud et toujours plus sec, les cultures d'été ont été amputées de la

moitié de leur rendement ; du fait d'une bulle spéculative aquitanaise sans fondement, le chiffre d'affaires a été préservé mais les cultures de niches ont peu produit.

Enfin en 2023, tous les marchés de production se sont effondrés sous les effets conjugués d'importations diverses massives et de productions bio devenues souveraines (céréales, maïs, tournesol, colza). Seules les cultures de niches pénalisées deux fois à la suite se sont normalement vendues, mais avec de petits rendements, toujours dans un marché régressif de consommateurs bios, le soja, comme en 2022 fut triplement impacté : chenilles d'héliothis, chaleurs extrêmes en août puis pyrales et punaises dévastatrices. Son prix affaibli en septembre 2023 a retrouvé des cours normaux dès le mois de mars !

Dans les autres filières, les mêmes causes produisent les mêmes effets, en légumes (ail par exemple), en viande bovine ou ovine, en lait en PPAM,



les prix des marchés conventionnels ont rattrapé ou dépassé ceux de marchés bios. Alors qu'au niveau du consommateur, la différence de prix reste flagrante.

Quelles perspectives ?

L'état vient de présenter un

programme d'accompagnement du bio, Ambition Bio 2027 visant les 18 % de SAU en (nous sommes à 10.5 %) :

ce projet repose sur 3 axes :
- promouvoir le bio et stimuler la demande d'un signe de qualité, souvent comparé à un label

- consolider et rendre les filières plus résilientes

- accompagner producteurs et intermédiaires face aux enjeux de la société et de l'environnement, par le biais d'aides à la modernisation, de productions de références (action Réseau mixte technologique).

Actionner les leviers techniques

Jouer sur l'assolement

Dans le territoire gersois, le mode bio a tracé son histoire dans tous les secteurs à faible et moyenne productivité. Avec un quintal de céréale à moins de 200 euros la tonne en bio, seuls les agriculteurs, transformant leurs céréales dégagent du revenu (éleveurs viande, lait ou producteurs de farine). Car en moyenne le rendement céréalier en bio est de moitié du rendement conventionnel !

Le constat est le même pour le maïs, en situation de coteaux comme pour le tournesol et le colza. Seules les cultures de soja en irrigué et sous réserve de solutionner les ravages d'insectes, bénéficient d'un prix moyen, comme les cultures de niches (pois chiche, lentille, lin).

Mais d'un point de vue agro-

nomique ces cultures nécessitent une bonne maîtrise technique, basée sur un équipement en matériel d'un bon niveau (jumelage semoir en ligne performant), sur le respect de la saisonnalité des travaux (préparation d'automne) et sur une organisation du travail performante.

Sécuriser la commercialisation

Pour autant que les prix soient stabilisés, la demande, elle reste étroite et contractualiser ses surfaces reste une sage mesure de protection du revenu agricole. Le Gers dispose de la plus forte concentration française d'acheteurs en grains bio et est capable de trier et stocker la totalité de sa collecte dans des usines récentes et performantes. Ces partenaires ont tous choisi la contractualisation sur les 4 cultures porteuses citées.

Reconcevoir son système de production

L'introduction de productions fourragères à l'assolement long comme la luzerne, permet de rééquilibrer agronomiquement la fertilité des sols superficiels, érodés, calcaires ou acides (avec l'introduction des trèfles).

La seule et grande difficulté pour ce choix reste la valorisation commerciale : car la demande gasconne pour l'alimentation de plantes à protéines est faible. L'essentiel de ces fourrages bio devra sortir du Gers pour être valorisé, du fait de l'absence d'outil de fabrication de granulés de luzerne ou trèfle en Gascogne.

Malgré tout, ce choix d'extension partielle de la ferme, peut s'entendre sur les parcelles les plus accidentées, les plus érosives, car les luzernières permettent aussi de garder les sols dans les par-

celles. Cette solution rationnelle peut répondre à certaines situations, en sec notamment, car elle permet de résister à la crise actuelle aiguë des céréales et oléagineux, de relever les niveaux de potentiel de sols souvent peu fertilisés, d'améliorer leur structure, leur porosité et leur activité biologique et de lutter de manière efficace contre les vivaces (chardon, notamment).

Mais cette orientation ne dégagera pas suffisamment d'EBE pour les fermes aux engagements importants : de ce fait s'il a été insignifiant jusqu'en 2022, le retour d'une partie de la ferme vers des cultures conventionnelles sous contrat permet aussi à certains exploitants de conserver une partie de leur revenu, malgré les contraintes administratives sous-jacentes (gestion des doublons, des produits sanitaires notamment).

En bref

Prochaines journées techniques :

• **Le 5 juin**, au Domaine de la Hourre à Auch, en partenariat avec le Lycée agricole de Beaulieu.

9 h : visite des essais du Creabio.

10 h 30 : réunion sur le soja en mode bio, lutte contre les insectes agresseurs.

12 h : repas sur place.

14 h : démonstration de matériels innovants, désherbages mécaniques (herse, houes, bineuses autoguidées).

• **Le 4 juin**, Arvalis organise la visite de ses essais bio 2024 sur la parcelle décentralisée de Castelnau d'Arbieu, chez Philippe Moro.

• **Fin juillet** : récolte en deux temps du lin oléagineux (andainage puis moisson au pick up).

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Pôle Innovation et Systèmes de Production, Jean Arino (cf page 19).

